

# LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

Appliquer les principes de bonne gouvernance  
au secteur de la sécurité

## À PROPOS DE CE DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA RSS

Ce document d'information traite du concept de gouvernance du secteur de la sécurité (GSS). Le concept de gouvernance permet d'analyser la manière dont pouvoir et autorité sont exercés sur la sécurité de l'État et la sécurité humaine au sein d'un pays. L'application des principes de bonne gouvernance constitue le but de la réforme du secteur de la sécurité (RSS).

## CE DOCUMENT D'INFORMATION RÉPOND AUX QUESTIONS SUIVANTES :

Qu'est-ce que la gouvernance et en quoi est-elle liée à la sécurité ?	2
Qu'est-ce que la bonne GSS ?	3
Quelle est la différence entre GSS et bonne GSS ?	4
Quelles sont les caractéristiques d'une bonne GSS ?	4
Quels problèmes peuvent être engendrés par une mauvaise GSS ?	5
Pourquoi le contrôle est-il indispensable à la bonne GSS ?	6
Dans quelle mesure la bonne GSS et la RSS sont-elles liées ?	6

## À PROPOS DE CETTE SÉRIE

Les documents d'information sur la RSS fournissent une introduction concise à certaines questions liées à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité (GSS) et à la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Cette série résume les débats actuels, définit les termes clés et révèle les tensions centrales dans ces domaines en s'appuyant sur un large éventail d'expériences internationales. Les documents d'information sur la RSS ne cherchent pas à promouvoir des modèles, politiques ou propositions spécifiques en matière de gouvernance ou de réforme, mais proposent une liste de références additionnelles offrant aux personnes intéressées la possibilité d'approfondir leurs connaissances sur chaque sujet. Ils constituent des ressources utiles pour les acteurs de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité qui cherchent à comprendre et à appréhender de façon critique les approches actuelles en la matière.

**DCAF, le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève** se consacre à l'amélioration de la sécurité des États et de leurs citoyens dans un cadre de gouvernance démocratique, d'état de droit, de respect des droits de l'homme et d'égalité des genres. Depuis sa création en 2000, le DCAF contribue à rendre la paix et le développement plus durables en aidant les États partenaires et les acteurs internationaux qui soutiennent ces États à améliorer la gouvernance de leur secteur de la sécurité grâce à des réformes inclusives et participatives. Il crée des produits de connaissances innovants, encourage les normes et les bonnes pratiques, fournit des conseils juridiques et politiques et soutient le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques du secteur de la sécurité.

#### Le DCAF tient à remercier

Cherry Ekins pour l'édition en anglais,  
Lynda Chenaf pour l'édition en français,  
Linda Machata pour la traduction en français, et  
Petra Gurtner pour la production et la conception de ce document.

#### Éditrice de la série

Fairlie Chappuis

© DCAF

Les documents d'information sont disponibles gratuitement à l'adresse [www.dcaf.ch](http://www.dcaf.ch)

Les utilisateurs peuvent copier et distribuer ce matériel à condition que le DCAF soit crédité. Non destiné à un usage commercial.

#### Publication à citer comme suit

DCAF – Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève. « La gouvernance du secteur de la sécurité », Série de documents d'information sur la RSS. Genève : DCAF, 2022.

#### DCAF

Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève  
Maison de la Paix  
Chemin Eugène-Rigot 2E  
CH-1202 Geneva  
Switzerland

+41 22 730 94 00  
info@dcaf.ch  
@DCAF\_Geneva

[www.dcaf.ch](http://www.dcaf.ch)

## QU'EST-CE QUE LA GOUVERNANCE ET EN QUOI EST-ELLE LIÉE À LA SÉCURITÉ ?

La gouvernance est l'exercice du pouvoir et de l'autorité. Ce terme peut être employé pour décrire les règles qui régissent une organisation, telle une entreprise ou une institution gouvernementale. Toutefois, il peut aussi désigner tous les processus, acteurs et valeurs formels et informels qui influencent la prestation de toutes sortes de biens publics, parmi lesquels la sécurité. C'est selon cette deuxième interprétation, plus large, que le concept de gouvernance est appliqué à la sécurité. **En effet, il est utile d'envisager la sécurité sous l'angle de la gouvernance, cette approche mettant l'accent sur la façon dont le pouvoir et l'autorité sont exercés aux niveaux internationaux, nationales et locales, de manière formelle et informelle, par divers acteurs, étatiques et non étatiques.**

**La gouvernance est un terme générique qui peut s'appliquer à la sécurité de façon générale pour expliquer le rôle que jouent les acteurs internationaux, nationaux et locaux dans la prise de décisions en matière de sécurité et leur mise en œuvre.** Quant à la gouvernance de la sécurité, elle se rapporte au fonctionnement de la sécurité en général, alors que la GSS porte plus spécifiquement sur les décisions et leur mise en œuvre dans le secteur de la sécurité d'un État (voir la figure 1).

### FIGURE 1 LE CONCEPT DE GOUVERNANCE PEUT S'APPLIQUER À LA SÉCURITÉ EN GÉNÉRAL OU À CELLE D'UN ÉTAT EN PARTICULIER

#### Gouvernance

- Correspond à l'exercice du pouvoir et de l'autorité affectant la prestation de tous types de biens publics, comme la santé, l'éducation et la sécurité.
- Est un concept général qui inclut les décisions officielles du gouvernement, mais aussi les processus, les acteurs et les valeurs formels et informels qui orientent la prise de décisions et leur mise en œuvre.

#### Gouvernance de la sécurité

- Applique le concept de gouvernance à la sécurité en général.
- Tient compte des acteurs étatiques et non étatiques, des influences formelles et informelles, au niveau international, national et local.

#### Gouvernance du secteur de la sécurité

- Applique le concept de gouvernance à la sécurité dans un contexte national spécifique.
- Se concentre sur les influences formelles et informelles de toutes les structures, institutions et personnes chargées de la prestation, de la gestion et du contrôle de la sécurité au niveau national et local.

## NE PAS CONFONDRE « GOUVERNEMENT » ET « GOUVERNANCE »

Si par « gouvernement » on entend l'institution qui contrôle l'État, le terme de « gouvernance » recouvre une notion bien plus large désignant les règles, structures, normes et processus – formels comme informels – qui influencent la manière dont les biens publics sont fournis dans toute société. **La gouvernance est assurée par les gouvernements** dans la mesure où ce sont eux qui prennent des décisions politiques, élaborent des stratégies, répartissent les ressources et, dans le cas des démocraties, représentent les citoyens : la manière dont les gouvernements exercent leur pouvoir et leur autorité a une incidence directe sur la fourniture de biens publics, notamment la sécurité.

Cependant, quel que soit l'État, le gouvernement n'est pas le seul acteur impliqué dans la prestation de biens publics et, ainsi, dans la gouvernance : **les gouvernements assurent la gouvernance de pair avec des acteurs non étatiques**, par exemple, à travers la régulation des activités commerciales affectant les biens publics, dont la sécurité.

En outre, **la gouvernance est également assurée sans l'intervention du gouvernement**, dans la mesure où des acteurs non étatiques peuvent agir indépendamment, d'une manière qui affectera également la provision de biens publics, parmi lesquels la sécurité. C'est le cas, par exemple, lorsque des collectivités créent des groupes d'autodéfense ou lorsqu'elles se tournent vers des systèmes de justice alternatifs.

Concevoir la sécurité en faisant appel à la gouvernance témoigne non seulement de l'importance des rôles et des responsabilités du gouvernement, mais cela permet également de faire ressortir les impacts positifs et négatifs que différents types d'acteurs, étatiques et non étatiques, peuvent avoir sur la prestation, la gestion et le contrôle de la sécurité.

## QU'EST-CE QUE LA BONNE GSS ?

Par « bonne GSS », on entend l'application des principes de bonne gouvernance au secteur d'un État chargé de la sécurité. **La bonne gouvernance repose sur l'idée que le secteur de la sécurité devrait respecter les mêmes normes élevées que celles imposées aux autres prestataires de services publics.**

Les principes de la bonne GSS sont les suivants :

- **Responsabilité** : il existe des attentes spécifiques en ce qui concerne la prestation des services de sécurité, et ce sont des autorités indépendantes qui déterminent si ces attentes ont été satisfaites, et imposent des sanctions dans le cas contraire.

- **Transparence** : les informations doivent être disponibles librement et accessibles à ceux qui seront touchés par les décisions et leur mise en œuvre.
- **État de droit** : toutes les personnes et institutions, y compris l'État, doivent être soumises à des lois connues publiquement, appliquées de manière impartiale, et conformes aux normes internationales et nationales relatives aux droits humains.
- **Participation** : les hommes et les femmes de tous horizons doivent avoir l'opportunité de participer à la prise de décision et à la prestation de services de manière libre, équitable et inclusive, soit directement, soit par le biais d'institutions représentatives et légitimes.
- **Réactivité** : les institutions doivent être attentives aux besoins distincts des différents groupes de la population en matière de sécurité, et doivent accomplir leurs missions dans un esprit de culture axée sur le service en s'adaptant rapidement à tout changement.
- **Efficacité** : les institutions sont tenues de remplir leurs rôles, responsabilités et missions respectifs avec le plus grand professionnalisme.
- **Efficience** : tout en accomplissant leurs rôles, responsabilités et missions respectifs, les institutions doivent faire le meilleur usage possible des ressources publiques.

## LE SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

Le secteur de la sécurité est composé de toutes les structures, institutions et personnes chargées de la prestation, de la gestion et du contrôle des services de sécurité au niveau national et local, notamment :

- **les prestataires des services de sécurité**, tels que les forces armées, la police, les gardes-frontières, les services de renseignement, les établissements pénitentiaires, les acteurs commerciaux et non étatiques de la sécurité, etc. ;
- **les organes de gestion et de contrôle de la sécurité**, tels que les ministères, le Parlement, les institutions de contrôle, certaines composantes du secteur de la justice, et les acteurs de la société civile qui non seulement jouent un rôle important pour s'assurer que les services publics de sécurité répondent à des normes élevées, mais en sont aussi les bénéficiaires ultimes, telles que les organisations de femmes, les médias, etc.

Il existe différentes définitions du secteur de la sécurité mais la RSS reflète une conception large du secteur qui s'étend à tous les organes de prestation, de gestion et de contrôle des services de sécurité, aussi bien les institutions militaires que non militaires, et les acteurs étatiques que non étatiques.

➔ Pour plus d'informations sur le secteur de la sécurité, veuillez consulter le document d'information sur la RSS intitulé « Le secteur de la sécurité ».

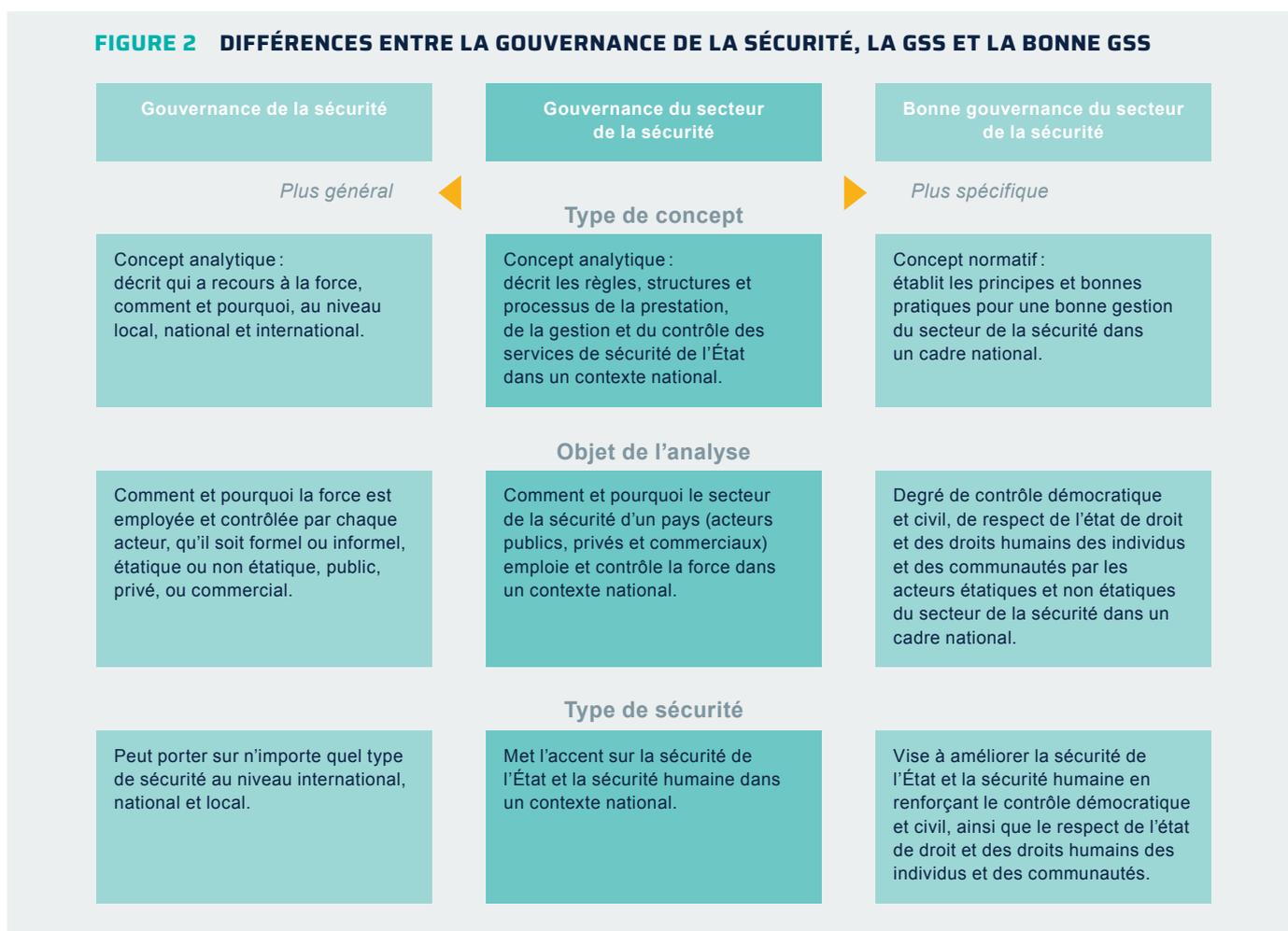
## QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE GSS ET BONNE GSS ?

La GSS est un concept utilisé pour décrire le fonctionnement réel du secteur de la sécurité d'un État. La bonne GSS est une norme qui définit les exigences relatives à la sécurité de l'État et à la sécurité humaine dans les démocraties.

La bonne GSS est basée sur les valeurs : elle concerne spécifiquement l'application des principes de bonne gouvernance à la prestation, à la gestion et au contrôle des services de sécurité, dans un contexte national. Le concept de bonne GSS montre comment accroître l'efficacité et la responsabilité du secteur de la sécurité d'un État, dans un cadre de contrôle civil et démocratique, et dans le respect de l'état de droit et des droits humains.

La GSS est un concept analytique : elle ne permet pas d'évaluer si le secteur de la sécurité fonctionne selon les principes de bonne gouvernance ou de démocratie, et elle ne repose pas sur un engagement envers quelque norme ou valeur que ce soit ; la GSS décrit seulement l'exercice du pouvoir et de l'autorité dans le contexte d'un secteur de la sécurité nationale en particulier.

La gouvernance de la sécurité va plus loin que la GSS en décrivant également l'exercice du pouvoir et de l'autorité, mais cette fois dans le contexte plus large de la sécurité internationale ; la figure 2 résume les différences entre ces trois concepts.



## QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES D'UNE BONNE GSS ?

Lorsque les principes de la bonne gouvernance sont appliqués au secteur de la sécurité, l'État est en mesure d'assurer la sécurité de la population de manière efficace et responsable, dans un cadre de contrôle civil et démocratique, et dans le respect de l'état de droit et des droits humains. **La bonne GSS est un ensemble de principes, non pas un modèle institutionnel. Par conséquent, les mêmes principes fondamentaux de bonne gouvernance seront appliqués différemment d'un secteur de la sécurité à l'autre.** En outre, la mise en place d'une bonne GSS exige une adaptation constante à l'évolution des besoins et des menaces en

matière de sécurité : en effet, **quel que soit le secteur de la sécurité, des améliorations sont toujours possibles – et souhaitables.** Bien que chaque secteur de la sécurité connaisse des menaces et des besoins qui lui sont propres, certaines caractéristiques institutionnelles sont communes à toute bonne GSS (voir la figure 3).

### FIGURE 3 CARACTÉRISTIQUES INSTITUTIONNELLES DE LA BONNE GSS

#### L'usage de la force est régi par un cadre juridique

Des lois, des politiques et des stratégies connues publiquement déterminent à quel moment le recours à la force au nom de l'État est légitime. Quant aux rôles et responsabilités des acteurs de la sécurité étatiques et non étatiques, ils sont clairement définis, notamment les mécanismes de contrôle, de surveillance et de sanctions civils et démocratiques.

#### Le contrôle et la gestion du secteur de la sécurité sont institutionnalisés (et non pas personnalisés)

Les procédures en place pour assurer l'administration, la gestion et le contrôle sont définies par des autorités civiles élues ou dûment nommées au sein d'institutions démocratiques légitimes qui assurent une gestion financière transparente et responsable, tout en promouvant le respect des droits humains. L'intérêt personnel des titulaires de ces charges n'est pas un facteur dans le contrôle et la gestion.

#### Les institutions du secteur de la sécurité ont des capacités suffisantes pour s'acquitter de leurs missions efficacement et durablement

Le secteur de la sécurité possède les structures, le personnel, l'équipement et les ressources nécessaires pour répondre aux besoins légitimes, en matière de sécurité, de l'État comme des individus et des communautés.

#### Les mandats et missions des différents acteurs privés et publics de la sécurité sont distincts et clairement définis

Des dispositions claires et transparentes relatives aux interactions, à la coordination et à la coopération entre les acteurs du secteur de la sécurité sont définies en fonction du rôle et des responsabilités juridiques de chacun.

#### Le secteur de la sécurité fonctionne conformément à une culture du service public

Les acteurs du secteur de la sécurité promeuvent l'unité, l'intégrité, la discipline, l'impartialité, l'égalité et le respect des droits humains de tous les individus et de leurs communautés, dans chaque aspect de leur travail.

### QUELS PROBLÈMES PEUVENT ÊTRE ENGENDRÉS PAR UNE MAUVAISE GSS ?

**Une mauvaise gouvernance du secteur de la sécurité est la conséquence de la non-application des principes de la bonne gouvernance à la prestation, à la gestion et au contrôle des services de sécurité dans un État.** Une mauvaise gouvernance conduit à de multiples problèmes pour les individus et les communautés, le secteur de la sécurité lui-même, et plus généralement, pour la stabilité politique et socioéconomique du pays.

**Une mauvaise GSS est source de problèmes institutionnels systématiques pour le secteur de la sécurité.** Le manque de contrôle, de transparence ou de responsabilité réels dans

le secteur de la sécurité engendre de la corruption ; celle-ci est difficile à éradiquer en raison des avantages personnels qu'en tirent les membres des forces de sécurité et les civils employés dans les institutions politiques. Des mesures inefficaces de contrôle et de responsabilisation peuvent également exposer le secteur de la sécurité à l'interférence de civils influents ou de politiques arbitraires. Trop d'intérêt accordé au secteur de la sécurité et au gouvernement de manière plus générale peut aussi entraîner une croissance trop importante des forces de sécurité, imposant une trop lourde charge financière au pays. Un manque de transparence et de responsabilité dans la planification et la prise de décision en matière de sécurité est également susceptible de conduire à des performances de sécurité et de défense nationale inadéquates, ainsi qu'à une sécurité interne insuffisante. Ces faiblesses menacent l'État en rendant les forces de sécurité incapables d'assurer la sécurité de l'État ou la sécurité humaine. Pour le personnel des services de sécurité, une mauvaise GSS signifie généralement des opportunités de carrière limitées en raison de l'absence de mesures de perfectionnement professionnel, de mauvaises conditions de service, et des politiques de promotion corrompues, politisées ou arbitraires. En discriminant par exemple les femmes ou les minorités religieuses ou ethniques, le secteur de la sécurité se prive de sélectionner les meilleurs candidats ou de faire un usage optimal de ses ressources humaines. Or, quand les forces de sécurité elles-mêmes manquent de légitimité auprès des citoyens, les professionnels du secteur perdent le respect et la position sociale qui leur sont normalement accordés.

**Une mauvaise GSS menace la stabilité politique, économique et sociale.** S'il n'est pas soumis à un contrôle civil et démocratique, même le secteur de la sécurité le plus

### LA BONNE GSS ET LE MONOPOLE DE L'ÉTAT SUR L'EMPLOI LÉGITIME DE LA FORCE

La bonne GSS repose sur le principe que l'État a le monopole de l'emploi légitime de la force. En d'autres termes, l'État est la seule institution de la société ayant le droit de recourir à la force (ou de menacer d'y avoir recours) pour faire respecter les règles de conduite qui régissent les rapports entre les individus.

Cela ne signifie pas pour autant que l'État est le seul acteur à employer la force, ou la seule autorité légitime pour le faire dans la société, mais plutôt que l'État est la seule institution ayant l'autorité politique de décider quand et comment utiliser légitimement la force dans l'intérêt du public.

**Dans le cadre de la bonne gouvernance, cette légitimité repose sur le contrôle civil et démocratique du secteur de la sécurité, inscrit dans le respect de l'état de droit et des droits humains.** Le monopole de l'État sur l'emploi légitime de la force est un aspect important d'une bonne GSS car il montre que les actions des prestataires de services de sécurité, qu'ils soient étatiques ou non, ne sont légitimes que si elles répondent à ces exigences.

effectif et efficace peut devenir un mécanisme de soutien à un régime autoritaire. Le rôle économique ou politique qu'il assume alors peut compromettre la démocratie, en conduisant à l'élaboration de politiques arbitraires, à l'abus de pouvoir ou à un dysfonctionnement du système législatif. Un secteur de la sécurité qui fonctionne dans un climat d'impunité, au mépris des principes de contrôle démocratique, du respect de l'état de droit et des droits humains, n'est pas à même d'assurer de façon crédible la protection des individus et des communautés. Dans de telles circonstances, les institutions chargées de la sécurité sont davantage enclines à la corruption et plus susceptibles de se rendre coupables de violations des droits humains, menaçant ainsi la population et le développement national. En commettant des actes de discrimination, de violence ou même de simple négligence, les institutions chargées de la sécurité manquent à leur obligation d'assurer la sécurité fondamentale de certaines catégories de la population – les femmes, par exemple – ou de certains groupes religieux et ethniques, entre autres. Dans de tels cas, les normes d'ordre public s'érodent, nuisant de plus en plus à la performance économique. **Cumulés, les dysfonctionnements causés par une mauvaise GSS peuvent favoriser une instabilité politique, une faiblesse économique, un harcèlement ou des violences qui restent impunis à l'encontre de groupes ou de communautés spécifiques, un manque de sécurité basique pour les individus et les communautés, un niveau élevé de criminalité, voire des conflits violents.**

## POURQUOI LE CONTRÔLE EST-IL INDISPENSABLE À LA BONNE GSS ?

Une bonne GSS repose sur un cadre juridique ainsi que sur des politiques et stratégies gouvernementales en matière de sécurité déterminant clairement qui est responsable de la prestation, de la gestion et du contrôle des services de sécurité, conformément aux principes de contrôle civil et démocratique du secteur de la sécurité, dans le respect de l'état de droit et des droits humains. Au sein d'un système de contrôle démocratique et civil, cela permet de garantir que les institutions chargées de la sécurité s'acquittent avec efficacité de leurs responsabilités, selon les principes de la bonne gouvernance. **Le contrôle agit dans les deux sens : il permet d'une part de préserver les forces de sécurité de toute interférence politique, et d'autre part de protéger les affaires politiques du pays de toute ingérence des forces de sécurité.**

Bien que chaque secteur de la sécurité soit différent, et qu'il n'existe pas un modèle unique de bonne GSS, certaines caractéristiques sont communes à tous les systèmes institutionnels de contrôle du secteur de la sécurité (voir la figure 4).

## DANS QUELLE MESURE LA BONNE GSS ET LA RSS SONT-ELLES LIÉES ?

La bonne GSS se présente comme un ensemble de bonnes pratiques et de principes idéalisés, qu'aucun pays ne peut parfaitement appliquer. Les principes de bonne gouvernance

fixent des exigences en matière de prestation, de gestion et de contrôle des services de sécurité qui permettent de mesurer les pratiques réelles en la matière. **Mettre en place une bonne GSS est l'objectif de la réforme du secteur de la sécurité.** La RSS est le processus politique et technique qui consiste à améliorer la sécurité de l'État et la sécurité humaine à travers la prestation, la gestion et le contrôle efficaces et responsables des services de sécurité, dans le cadre d'un contrôle civil et démocratique, et dans le respect de l'état de droit et des droits humains.

### FIGURE 4 CARACTÉRISTIQUES DU CONTRÔLE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

Le pouvoir **exécutif** détermine la politique de sécurité et exerce un contrôle politique direct sur les services de sécurité. Il rend des comptes aux citoyens, principalement par l'intermédiaire d'un parlement et la tenue d'élections régulières, mais aussi en faisant l'objet de contrôles de la part des autorités judiciaires et des médias, tout en étant soumis à des consultations et des débats publics.

Les **services de la sécurité** appliquent les politiques du gouvernement et s'acquittent de leurs mandats conformément à la loi : les mécanismes disciplinaires internes et les procédures de contrôle contribuent à l'accomplissement efficace de leurs missions.

Le **Parlement** ou le **corps législatif** rédige et approuve les projets de loi et les budgets concernant la sécurité, assure des fonctions de contrôle à l'égard des services de sécurité et fournit aux partis politiques un forum public pour délibérer sur les politiques et activités en matière de sécurité.

Une **autorité judiciaire constitutionnelle** veille à ce que les initiatives en matière de sécurité soient conformes à l'ordre constitutionnel établi - par exemple : cours constitutionnelles, tribunaux de grande instance ou cours suprêmes possédant une compétence constitutionnelle.

Le **système judiciaire** poursuit le personnel du secteur de la sécurité et les décideurs politiques qui enfreignent la loi. Il surveille l'exercice des pouvoirs spéciaux, par exemple par le biais de mandats, et dans certains cas formule des recommandations en vue d'améliorer les politiques de sécurité.

Diverses **institutions de contrôle** surveillent les aspects particuliers de la prestation et de la gestion des services de sécurité – par exemple : commissions des droits humains, mécanismes indépendants permettant de porter plainte, institutions de médiation, organismes de contrôle financier et commissions de lutte contre la corruption, etc.

Des **individus, des organisations de la société civile et des médias** s'engagent dans la recherche, prennent part à des débats, mettent en œuvre des activités de mobilisation et participent à d'autres activités qui peuvent être critiques ou partisans des services de sécurité et de la politique de sécurité du gouvernement. Cet examen public constitue une forme essentielle de contrôle, car il représente une variété de points de vue et de besoins.

La RSS concerne tous les acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans la prestation, la gestion et le contrôle des services de sécurité, et souligne les liens entre leurs rôles, leurs responsabilités et leurs actions. La RSS englobe également certains aspects de la prestation, de la gestion et du contrôle des services de justice, car les domaines de la sécurité et de la justice sont étroitement liés.

Les programmes de RSS peuvent comporter une vaste gamme d'activités de réforme, recouvrant tous les aspects politiques et techniques de la sécurité et comprenant, entre autres, des initiatives législatives, l'élaboration de politiques, des campagnes de sensibilisation et d'information du public, le renforcement des capacités en matière d'administration et de gestion, le développement des infrastructures, et l'amélioration des équipements et des formations. **Mais on ne peut parler de RSS que lorsque les efforts visant à réformer le secteur de la sécurité améliorent réellement la responsabilité et l'efficacité du secteur, dans un cadre de contrôle civil et démocratique, et dans le respect de l'état de droit et des droits humains de tous les individus.**

→ Pour plus de renseignements sur la RSS, veuillez vous référer au document d'information sur la RSS intitulé « La réforme du secteur de la sécurité ».

## RESSOURCES ADDITIONNELLES

Pour une introduction plus complète au concept de la gouvernance du secteur de la sécurité :

- Heiner Hänggi  
**Making Sense of Security Sector Governance**  
dans *Challenges of Security Sector Governance*, 3–23.  
Édité par Heiner Hänggi et Theodor H. Winkler.  
Munster : LIT Verlag, 2003.
- Nicole Ball  
**Reforming Security Sector Governance**  
*Conflict, Security & Development*, 4(3), 2004.
- Funmi 'Olonisakin  
**Reforming Security Sector Governance: Comment on Nicole Ball's Paper**  
*Conflict, Security & Development*, 4(3), 2004.
- Programme des Nations Unies pour le développement  
**Démocratiser la sécurité pour prévenir les conflits et construire une paix durable dans Rapport mondial sur le développement humain 2002**  
Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté,  
85–100. New York et Oxford : Oxford University Press,  
2002.
- Gavin Cawthra et Robin Luckham  
**Governing Insecurity: Democratic Control of Military and Security Establishments in Transitional Democracies**  
Londres : Zed Books, 2003.

## NORMES ET STANDARDS INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE BONNE GSS

Depuis les années 1990, un certain nombre d'organisations multilatérales et régionales ont été impliquées dans l'établissement de normes et standards reconnus en matière de bonne GSS. Parmi celles-ci, on compte notamment l'**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)**, le Comité d'aide au développement de l'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**, l'**Union européenne (UE)**, l'**Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**, l'**Union africaine (UA)**, la **Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)** et des organismes du système des Nations Unies. Les rapports du **Secrétaire général de l'ONU** de 2008 et 2013 sur la réforme du secteur de la sécurité ont approuvé les principes de bonne GSS. Quant à l'UA et à la CEDEAO, elles ont mis au point des normes et des standards en matière de bonne GSS applicables à l'échelle régionale.

Principes de gouvernance appliqués au secteur de la sécurité :

- Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité des Nations Unies (UN SSR Taskforce)  
**Democratic Governance of the Security Sector**  
dans *Security Sector Reform Integrated Technical Guidance Notes*, 91–116. Nations Unies, 2012.
- Comité d'aide au développement de l'OCDE  
**Section 7.1 : Contrôle démocratique et obligation de rendre compte** dans *Manuel de l'OCDE-CAD sur la réforme des systèmes de sécurité : Soutenir la sécurité et la justice*, 120–132. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques, 2007.
- Nicole Ball, Tsjeard Bouta et Luc van de Goor  
**Enhancing Democratic Governance of the Security Sector: An Institutional Assessment Framework**  
La Hague : ministère néerlandais des Affaires étrangères, 2003.

## AUTRES RESSOURCES DU DCAF SUR LA RSS

Les publications du DCAF comprennent une large gamme de manuels et outils spécifiques permettant de guider les praticiens oeuvrant dans le domaine de la RSS et de la bonne GSS, téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante : [www.dcaf.ch](http://www.dcaf.ch)

**DCAF** Le Centre pour la  
gouvernance du secteur  
de la sécurité, Genève

**DCAF - le Centre de Genève pour la  
gouvernance du secteur de la sécurité**

Maison de la Paix  
Chemin Eugène-Rigot 2E  
CH-1202 Geneva  
Switzerland

 **+41 22 730 94 00**

 **info@dcaf.ch**

 **@DCAF\_Geneva**

**[www.dcaf.ch](http://www.dcaf.ch)**